Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026076-DE

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

RIFSEEP - modification attribution CIA

DEL-2026-076

Numéro de la délibération : DEL-2026-076

Nomenclature ACTES : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Information relative à l'environnement : Non

Date de réunion du conseil : 29 juin 2026

Date de convocation du conseil : 23 juin 2026

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Début de la séance du conseil : 18h00

Présidente de séance : Mme Soizic PERRAULT

Secrétaire de séance : Mme Alicia LE MOING

Etaient présents : M. Roger BERNON, Mme Jacqueline BOLLE, Mme Sabine BRESSON, M. Jean-Jacques BUSSON, M. Philippe EHRHARDT, M. Thomas GUILLOUZO, Mme Laurence HEMON, Mme Caroline JEGADO, M. Iban JOUANNO-ROBERT, M. Philippe JOUBAUD, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alicia LE MOING, Mme Marie-Christine LE MOUEL, Mme Alexandra LE NY, M. Philippe LE POETVIN, Mme Alexia LE PONNER, M. Bertrand LE TADIC, Mme Océane LE TUTOUR, Mme Julie LEBEL, Mme Amélie LHOSTE, Mme Lydie MASSARD, M. Jean-Jacques MERCEUR, Mme Soizic PERRAULT, Mme Bérengère PLUNIAN, Mme Aude POILEUX, Mme Armelle REGNIER, Mme Albane STEPHAN, M. Marcel TARTARY, M. Laurent TELLIER

Etaient représentés : M. Alexandre DESHAYES donne procuration à M. Philippe JOUBAUD, Mme Carole LE DOUX donne procuration à Mme Alexandra LE NY, M. Frédéric MAGUET donne procuration à M. Bertrand LE TADIC, M. Sébastien QUERO donne procuration à M. Roger BERNON

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026076-DE

RIFSEEP - modification attribution CIA

Rapport de Philippe JOUBAUD

La délibération DEL-2024-084 du 25 juin 2024 relative à l'application et à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) prévoit un montant d'IFSE et un montant de CIA par groupe de fonctions.

Afin de tenir compte de la modification du calendrier des évaluations professionnelles qui se tiennent désormais en année N et non plus en année N+1 comme auparavant et de la jurisprudence récente qui indique notamment qu'il n'est pas possible d'exclure une catégorie d'agents de l'attribution du CIA, il est nécessaire de modifier ces conditions d'attribution.

DELIBERATION MODIFICATIVE DU RIFSEEP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;
VU les arrêtés ministériels des corps de référence dans la Fonction Publique de L'Etat ;

CONSIDÉRANT que l'IFSE est exclusive de toutes autres primes et indemnités de même nature à l'exception des indemnités en lien avec le temps de travail telles que notamment l'indemnité pour travail du dimanche ou des jours fériés, l'indemnité d'astreinte ;
CONSIDÉRANT que les montants fixés par l'organe délibérant doivent respecter les seuils plafonds prévus par les textes en vigueur ;
Le RIFSEEP est constitué de deux parts cumulables, l'une liée aux fonctions et à l'expérience et l'autre liée aux résultats :

- L'Indemnité de Fonctions et de Sujétions et d'Expertise (IFSE) tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées ;

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), facultatif tient compte des résultats liés à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215601782-20260629-DEL2026076-DE

Nous vous proposons :

- de modifier les conditions d'attribution du CIA comme indiqué en annexe de la présente délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Pontivy, le 29 juin 2026

LE MAIRE
Soizic PERRAULT

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Alicia LE MOING

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

MAIRIE DE PONTIVY (Morbihan)